

CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS N°36/2024

Adhésion au concept VIDIS 20-25 d'adaptation de l'organisation sécuritaire en matière de défense contre l'incendie et de secours de l'agglomération lausannoise

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseiller-ère-s communaux.

La commission s'est réunie le jeudi 26 septembre 2024 dans les locaux de la commune, en présence de Monsieur Etienne FLEURY, Syndic et de Monsieur Thierry Auberson, Président du Conseil communal. Lors de cette séance, ils nous ont présenté le préavis No 36/2024 demandant une modification du règlement du SDIS La Mèbre afin que SDIS puisse adhérer à VIDIS. Ils ont répondu aux questions posées.

INTRODUCTION

Le préavis a pour objet l'adhésion au concept VIDIS 20-25 (Vision intégrée défense incendie et secours), destiné à faire évoluer l'organisation actuelle en matière de défense contre l'incendie et de secours des communes de l'agglomération lausannoise.

Le but de ce concept est de pallier au manque de disponibilité des pompiers volontaires en journée et d'assurer la capacité d'intervention dans le respect des standards de sécurité cantonaux.

L'adhésion au concept de VIDIS nécessite une modification du règlement intercommunal et une adhésion des quatre communes qui composent le SDIS La Mèbre (Cheseaux, Le Mont, Romanel, Jouxens-Mézery).

OBSERVATION DE LA COMMISSION

Au vu des réponses apportées par Messieurs Etienne FLEURY et Thierry AUBERSON, il apparaît qu'en raison de la difficulté à réunir le nombre de pompiers volontaires nécessaire à une intervention en journée, l'adhésion à VIDIS est une nécessité pour assurer la sécurité des habitants de Cheseaux.

CONCLUSION

Compte tenu de ce qui précède, la commission à l'unanimité vous invite, Mesdames et Messieurs les conseiller-ère-s communaux, à accepter le préavis 36/2024, soit :

- autoriser la Municipalité à modifier le règlement du SDIS La Mèbre afin que le SDIS puisse adhérer à VIDIS
- décharger la commission de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 16 octobre 2024, la commission :

Vaney Caroline, 1er membre



Bonzon André, membre

Bornoz Loïc, membre

Bagnoud Florence, rapportrice

